

2016 Rapport  
National Chirugiens  
Ordre National Rapport Activité  
2016 Activité Rapport Dentistes Ordre  
2016 Ordre  
2016 Rapport  
Chirugiens  
Dentistes Rapport  
2016 Activité  
2016 Ordre  
Chirugiens  
Rapport  
2016 Activité  
Dentistes  
Activité  
National  
Activité  
2016  
Rapport 2016 Ordre  
Chirugiens 2016  
Dentistes National  
National  
Chirugiens  
2016  
Ordre  
2016  
Rapport  
Activité  
2016  
Ordre  
2016  
Chirugiens  
National  
2016  
Dentistes  
National Rapport 2016 Chirugiens  
Rapport Chirugiens 2016  
2016 Activité 2016

# Rapport d'activité 2016 Ordre National Chirurgiens Dentistes

# LES MISSIONS DE L'ORDRE

L'Ordre des chirurgiens-dentistes est l'instance de régulation des chirurgiens-dentistes. Il regroupe l'ensemble des chirurgiens-dentistes habilités à exercer en France. Ses attributions sont fixées par l'article L.4121-2 du Code de la santé publique. Ses principales missions consistent à :

VEILLER À LA COMPÉTENCE DES CHIRURGIENS-DENTISTES



VEILLER AU MAINTIEN DES PRINCIPES DE MORALITÉ,  
DE PROBITÉ ET DE DÉVOUEMENT



VEILLER À L'OBSERVATION DES DEVOIRS PROFESSIONNELS  
ET DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES



ASSURER LA DÉFENSE DE L'HONNEUR  
ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA PROFESSION

# SOMMAIRE

● LE MOT DU PRÉSIDENT	5
● L'ANNÉE 2016 AU CONSEIL NATIONAL	6
● L'ANNÉE 2016 EN CHIFFRES	18
● L'ORDRE EN 2016 VU PAR...	25
● LES CONSEILS DE L'ORDRE	30
● GOUVERNANCE	35

Directeur de la publication : Gilbert Bouteille/Ordre national des chirurgiens-dentistes  
22, rue Émile-Ménier - BP 2016 - 75761 Paris cedex 16 Tél. : 01 44 34 78 80  
Fax: 01 47 04 36 55 • [www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr) • Conception, rédaction  
et réalisation : ■ **TEXTFO** ■ Tél. : 01 58 30 70 15. Direction artistique : Ewa Roux-  
Biejat. Photos : Fotolia et DR. Imprimerie : Corlet. Les articles sont publiés sous la  
seule responsabilité de leurs auteurs.





# LE MOT DU PRÉSIDENT

Grenelle de la santé bucco-dentaire, formation initiale en Europe, accès aux soins buccaux pour tous, affaire Dentexia: 2016 aura été, à bien des égards, une année importante pour l'institution ordinale et la filière dentaire. Du reste, on pourra constater, à la lecture de ce deuxième rap-



port d'activité du Conseil national, à quel point l'institution ordinale joue un rôle central dans notre discipline. La cogestion, avec le ministère de la Santé et l'assurance maladie, des suites de l'affaire Dentexia, notamment en ce qui concerne la sécurisation juridique de la prise en charge des soins des patients lésés, ou encore la gestion de leur dossier médical, en aura été l'une des illustrations. C'est l'Ordre, encore, qui a pesé de tout son poids pour organiser, avec le succès que l'on connaît, le Grenelle de la

santé bucco-dentaire. Un événement qui a réuni tous les acteurs de la filière pour penser collectivement son avenir. On pourra lire dans ces pages toutes les actions conduites par le Conseil national – sur le dossier de l'accès aux soins pour tous les patients, sur nos inquiétudes quant à une formation ini-

tiale de qualité inégale en Europe ou encore sur l'« accès partiel », cette création de la Commission européenne qui ne s'applique pas à notre secteur médical, contrairement à ce que certains avancent. Au-delà de ces dossiers, on mesurera aussi dans ce rapport d'activité 2016, la somme des actions au quotidien conduites par l'ensemble de l'institution ordinale: conseils départementaux, régionaux et national. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

*Gilbert Bouteille*



JANVIER

# Le succès du Grenelle

**Le 28 janvier aura été une date clé dans cette année 2016** pour le Conseil national,

parce que, ce jour-là, s'est tenu le Grenelle de la santé bucco-dentaire. Organisée par



l'Ordre, cette rencontre, qui aura réussi l'exploit de réunir tous les représentants du domaine dentaire, a permis d'ouvrir un authentique dialogue entre des acteurs dont les intérêts sont parfois difficilement conciliables. C'est dans un contexte où les pouvoirs publics ont depuis trop longtemps délaissé le pilotage de notre domaine médical que ces acteurs ont pu dessiner ensemble les contours d'un véritable *aggiornamento* du secteur bucco-dentaire en France. Cinq grandes thématiques ont fait l'objet de travaux en amont du Grenelle proprement dit, puis lors de cette journée du 28 janvier : la formation, la prévention, la démographie, le financement et enfin, le cabinet du futur. Cette journée très dense s'est prolongée, au printemps 2016, par la sortie d'un livre blanc intitulé « *Imaginer*

*la médecine bucco-dentaire de demain* », dans le cadre duquel 23 propositions ont été retranscrites à partir des conclusions du Grenelle.

Parce qu'elles sont importantes et parce que ce Grenelle aura été un marqueur structurant de l'année 2016 pour l'Ordre et la profession, ces propositions font l'objet d'un fil rouge, page après page, dans ce rapport d'activité.

**Autre événement de ce mois de janvier** à l'actualité très chargée : la publication le 17, au *Journal officiel*, de loi dite Touraine avec deux dispositions qui reprennent directement les propositions du Conseil national au ministère de la Santé et au Parlement : l'inscription des assistant(e)s dentaires dans le Code de la santé publique d'une part, et le principe, d'autre part, pour les chirurgiens-dentistes, d'une prescription à leurs patients de substituts nicotinique, désormais pris en charge par l'assurance maladie.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**2016, c'est l'année du Grenelle de la santé bucco-dentaire, dont les propositions ont été rassemblées dans un Livre blanc publié par le Conseil national.**



FÉVRIER

# L'Ordre s'oppose à l'accès partiel

Dans les colonnes de son mensuel, *La Lettre*, le Conseil national marque pour la première fois et publiquement son opposition ferme et résolue à l'accès



partiel. Issu d'une directive européenne, l'accès partiel, s'il s'appliquait à notre profession, permettrait par exemple à un hygiéniste diplômé en Belgique de travailler en France hors du contrôle d'un praticien. Pourquoi le Conseil national décide-t-il, en ce mois de février, de communiquer son opposition à ce dispositif? Parce qu'il ne fait aucun doute que, tôt ou tard, le ministère de la Santé sera saisi de la question. Il est donc urgent que les arguments de l'Ordre soient posés clairement sur la table. Garant des compétences professionnelles et de la santé bucco-dentaire des patients, l'Ordre estime en effet que l'accès partiel ne s'applique pas à la profession, et cela d'abord et avant tout

parce que celle-ci est soumise au régime de la reconnaissance automatique des diplômes. Le texte européen prévoit en effet que l'accès partiel ne s'applique pas aux

professionnels bénéficiant de ce dispositif de reconnaissance automatique des diplômes.

**C'est aussi en février 2016** que le Conseil national publie les résultats d'une étude qu'il a commanditée sur l'image et les attentes des Français envers les chirurgiens-dentistes. Cette étude, réalisée auprès de 917 personnes selon la méthode des quotas, révèle que 82 % des Français font une « *confiance absolue* » en leur chirurgien-dentiste. Autre chiffre: 87 % des Français déclarent avoir une image favorable de la profession dans son ensemble, et même « *très favorable* » pour près d'un Français sur quatre.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Voilà, au fil des pages de ce rapport d'activité, les 23 propositions du Livre blanc, paru en 2016, pour redessiner l'avenir de la santé bucco-dentaire.

MARS

# La cogestion du dossier Dentexia

**La nouvelle fait l'effet d'une véritable déflagration:** le 4 mars 2016, l'association Dentexia est mise en liquidation judiciaire. Cette décision signe le début d'une cogestion étroite de ce dossier entre le Conseil national et le ministère de la Santé, ce dernier n'ayant rien prévu pour répondre à ce type de risques. Dès ce mois de mars 2016, le Conseil national est consulté au ministère sur la reprise des soins des patients. Préable absolu à ces soins, le Conseil national propose – puis fera valider – un modèle de certificat de situation bucco-dentaire, mis à la disposition des praticiens. Ce certificat donne accès à deux examens pris en charge par l'assurance maladie: un examen clinique et une radio panoramique. Quelques semaines plus tard, les ARS concernées (Île de France, Bourgogne-Franche-Comté et Rhône-Alpes) mettent en place un numéro d'appel pour les ex-patients de Dentexia. Quant au Conseil



national, il est prié par le ministère de gérer directement, et dans l'urgence, la restitution aux patients de leur dossier médical. Il convient de préciser que le ministère sollicite en

parallèle une mission de l'Igas devant rendre un rapport avant le 31 juillet de cette année 2016, visant à « examiner la situation des centres de soins dentaires dits « low cost » pour éviter que se créent à l'avenir des structures mettant en péril la qualité et la sécurité des soins », notamment en modifiant l'article L6323-1 du Code de la santé publique.

**Le 17 mars 2016**, l'unité d'odontologie du CHR d'Orléans a ouvert ses portes. C'est la huitième création de ce type. Soutenus par l'Ordre, ces services d'odontologie, adossés à une UFR, permettent aux étudiants d'y suivre leur stage, ce qui favorise les conditions d'un ancrage et d'une installation dans des territoires sous-dotés.

**1** // Envisager une mutation profonde de la formation initiale. //





AVRIL

## Une réunion décisive pour l'accès aux soins

**L'accès aux soins des personnes** en situation de handicap, en situation de précarité, des résidents en Ehpad, constituait l'une des priorités affichées de Gilbert Bouteille lorsqu'il a accédé à la présidence du Conseil national en juin 2015, et qui s'est concrétisé immédiatement par la création d'un Pôle patients. Concrètement d'ailleurs, deux structures du Conseil national ont commencé à travailler de concert sur cet enjeu de santé publique : la commission de la vigilance et des thérapeutiques, d'une part, et le Pôle patients, d'autre part. Le 14 avril 2016, ce chantier a pris une accélération décisive avec une réunion de travail, au Conseil national, rassemblant tous les acteurs associatifs et ordinaires engagés en France dans l'accès aux soins des publics vulnérables. L'objectif : recenser de manière exhaustive les structures et les acteurs engagés dans l'accès aux soins des publics vulnérables pour, dans un deuxième temps,



développer les synergies en capitalisant sur les expériences réussies. La réunion du 14 avril a été l'occasion de présenter à tous les acteurs engagés un outil en ligne – le forum Accès aux

soins, accessible via le site du Conseil national [www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr) – permettant les échanges d'expériences en matière d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de précarité, ou encore des personnes âgées dépendantes résidant en Ehpad. Il s'agit aussi à ce stade de confronter les principes et la philosophie des actions mises en œuvre, l'objectif consistant à valoriser les bonnes pratiques. L'un des enjeux, pour le Conseil national, est bien entendu de donner de la visibilité aux pouvoirs publics sur le niveau d'engagement de la profession. Et concrètement, ce travail de recension des initiatives vise à la publication, pour 2017, d'un rapport complet sur l'accès aux soins des publics vulnérables.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

## 2 // Réfléchir à une nouvelle approche de la conception de l'exercice. //

MAI

# La formation initiale au cœur des enjeux européens

**Le 27 mai 2016, la Fedcar,** qui rassemble les régulateurs dentaires européens – dont l'Ordre des chirurgiens-dentistes pour la France –, se réunissait autour d'une question



brûlante qui aura occupé les débats tout au long de cette année: la formation des chirurgiens-dentistes. Si le sujet, lors de cette réunion organisée à Barcelone, était circonscrit à l'enseignement privé et aux problèmes de régulation des professionnels (l'horizon d'un numerus clausus européen n'est toujours pas inscrit à l'agenda de l'UE), c'est bien la qualité de la formation initiale qui aura été au centre des débats à la suite de l'enquête réalisée en mars 2016 par le European Dental Students Association (EDSA) auprès de 1000 étudiants ayant terminé leurs études en 2015 dans 26 pays de l'Union européenne. Selon cette étude, 10 % des étudiants en chirurgie dentaire n'auraient jamais fait d'examen clinique

ni pratiqué d'actes de base. Et un tiers d'entre eux n'auraient jamais réalisé de prothèse fixe ni rédigé de prescription médicalemente. Des résultats inquiétants qui ont poussé le

Conseil national, au cours de cette année 2016, à alerter le ministère de la Santé et la Commission européenne. L'enjeu est très important: aujourd'hui, autour de 40 % des praticiens s'inscrivant pour la première fois en France ont obtenu leur diplôme hors du territoire français. Pour l'Ordre, il n'y a pas de confiance sans contrôle, et l'augmentation de la libre circulation de membres d'une profession médicale ne peut s'envisager sans une augmentation des garanties de qualité de l'enseignement. C'est ainsi que la Fedcar a décidé de militer auprès du législateur européen pour mettre en place un système de renouvellement régulier de la certification de l'enseignement dentaire.

## 3 // Mettre l'accent sur la prise en charge du patient. //



JUIN

# L'e-santé bucco-dentaire et la déontologie

**Que faire face à des innovations** comme la télémédecine dentaire, à l'heure où des premiers projets voient le jour, notamment avec des consultations à distance dans le domaine bucco-dentaire ? Comment appréhender les matériels médicaux connectés qui pourraient rendre des services, par exemple dans la prévention des caries ou la maintenance parodontale ? C'est en juin 2016 que le groupe de réflexion sur le numérique, créé par Gilbert Bouteille en 2015, a rendu son premier rapport d'étape. L'objet de ce premier travail, qui n'avait pas vocation à être diffusé hors les murs du Conseil national à ce stade, consistait à jeter les bases d'une réflexion sur l'e-santé appliquée à notre discipline médicale, et notamment dans ses implications sanitaires, juridiques et sociales. Le groupe a ainsi dégagé 28 recommandations afin de fixer les enjeux et ainsi engager une



réflexion proactive en posant un cadre cohérent. La posture du Conseil national est en effet de ne pas subir la révolution numérique, mais bien de l'accompagner même si, pour

l'heure, le numérique n'a pas eu d'impact tangible sur l'organisation de l'exercice. Concrètement, pour le Conseil national, il s'agit de fixer les choses entre, d'un côté, le patient connecté et, de l'autre, le praticien connecté. En pratique, c'est tout le Conseil national qui est mobilisé autour de cet enjeu. Ainsi, le groupe de travail sur le numérique, une fois ses 28 recommandations formulées, a sollicité les commissions du Conseil national (vigilance et thérapeutique, exercice et déontologie, législation et Europe, enseignants et titres, etc.) charge à ces commissions d'émettre des propositions concrètes, chacune dans leur domaine, appliquées à l'e-santé bucco-dentaire.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**4** // Revoir le système de formation continue. //





JUILLET-AOÛT

## Attentat : la mobilisation de la profession à Nice

**Dès le lendemain de l'attentat au camion-bélier à Nice,**

le 14 juillet, l'institution ordinaire s'est mobilisée pour satisfaire aux demandes des autorités judiciaires dans le cadre de l'identification des victimes. C'est notamment via l'Unité d'identification odontologique (UIO) du Conseil national qu'un groupe de 13 experts spécialisés dans les missions d'identification a pu être constitué en un temps record pour se rendre à Nice de toute urgence. C'est aussi grâce à l'intervention rapide des représentants du conseil départemental local et des praticiens niçois, qui ont immédiatement compris l'importance que représentait leur mobilisation dans la chaîne de l'identification des victimes, que la profession a pu apporter son soutien aux autorités. Au Conseil national, des informaticiens n'ont pas hésité une seconde à quitter leur famille pour apporter leur aide aux représentants du conseil départemental et aux



conseillers nationaux en charge de la région et de la Commission d'odontologie médico-légale. Ce tragique événement aura contribué à mettre en lumière des améliorations sou-

haitables, au rang desquelles la nécessité de disposer d'un schéma dentaire actualisé pour chaque patient. Renseigner le schéma dentaire initial n'est plus une contrainte grâce aux outils numériques dont 90 % des cabinets sont équipés, les logiciels métiers permettant ensuite, après la réalisation de chaque acte, leur actualisation automatique. Charge donc au praticien de renseigner ce schéma lors de la première consultation pour chaque nouveau patient. Pour sa part, le Conseil national travaille à l'intégration dans tous les logiciels métiers d'une application d'identification qui permettrait, en un clic, de repérer si le schéma dentaire d'une victime correspond à l'un des patients du cabinet.

**5** « Créer une culture commune de la « santé orale » centrée sur le patient. »

SEPTEMBRE

## La fin de l'« enseignement » en odontologie au Clesi

**Quatre ans.** Il aura fallu quatre ans de mobilisation de la profession, et entre autres de l'Ordre, de l'Université – y compris, bien sûr, les étudiants – et des syndicats, pour qu'enfin la justice ordonne la fermeture de la formation en odontologie du Clesi, ex-université Fernando-Pessoa. C'est par deux arrêts en date du 27 septembre 2016 que la cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné le Clesi à cesser son « enseignement » en dentaire.

La cour a ainsi jugé que l'ouverture du Clesi était irrégulière dès son origine, en 2012, et cela pour deux motifs : l'absence de convention d'adossement hospitalier, d'une part, et le fait, d'autre part, d'avoir prétendu dispenser en France des formations donnant lieu à la délivrance de diplômes portugais alors que ces



formations n'ont jamais été accréditées par les autorités portugaises.

Le juge aixois estime de surcroît que la situation du Clesi est restée irrégulière

après l'adoption de la loi dite Fioraso, immédiatement applicable aux établissements ouverts antérieurement à son adoption. Par conséquent, la cour a ordonné au Clesi, le 27 septembre 2016, de cesser de dispenser des formations d'odontologie. Cette décision du juge était attendue par la profession et par l'Ordre qui n'avait pas ménagé sa peine pour alerter les pouvoirs publics dès 2012.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

# 6 // Attribuer d'autres fonctions à des professionnels existants. //

OCTOBRE

# Les Journées ordinales à Lyon

**240 conseillers ordinaires** venus de toute la France se sont réunis les 21 et 22 octobre à Lyon. Ces deux journées de travail traditionnelles sont l'occasion



pour l'institution d'échanger entre es différents échelons, national, régionaux et départementaux, de l'Ordre. Tous les conseillers ordinaires ont participé à deux ateliers de formation sur les cinq proposés et animés par les conseillers nationaux. Le premier atelier était consacré à l'actualité juridique et réglementaire, avec notamment une présentation complète de la loi de modernisation du système de santé, mais aussi de l'impact de la loi de financement de la sécurité sociale sur la profession. Le deuxième atelier, intitulé « Conseil de l'Ordre et juridictions ordinaires : les connexions », se proposait de rappeler le rôle de chaque niveau ordinal ainsi que différentes procédures

comme l'inscription au tableau, les transmissions et dépôts de plainte vers la Chambre disciplinaire de première instance (CDPI), ou encore les conciliations.

Le troisième atelier était consacré aux contrats et, entre autres sujets abordés, aux différences entre les SCM et sociétés d'exercice.

Le quatrième atelier consistait en une formation sur le périmètre des compétences de conseils départementaux. Enfin, le cinquième atelier portait sur la déontologie appliquée aux amalgames, aux dérives sectaires, au contrôle des cabinets ou encore au secret professionnel. Au cours de la seconde journée de ces Assises, les conseillers ordinaires ont pu échanger et débattre. Ils ont pu aussi réagir aux problématiques de l'inobservance développées par le Pr André Grimaldi, endocrinologue, au cours d'une intervention très remarquée.



**7** « Individualiser la prévention centrée sur le patient. »

NOVEMBRE

## Le stand de l'Ordre à l'ADF

**Parmi l'ensemble des outils de communication déployés par le Conseil national** auprès des chirurgiens-dentistes, le stand du Conseil national au congrès



de l'ADF constitue l'un de ceux auquel il est le plus attaché, et qu'il prépare d'ailleurs avec un soin tout particulier. C'est en effet l'occasion, pour les conseillers nationaux qui se succèdent sur le stand, de répondre directement aux praticiens. C'est aussi l'occasion, d'une manière moins formelle, de prendre le pouls de la profession et des préoccupations des confrères. Lors de cette édition 2016 du congrès de l'ADF, les confrères ayant sollicité l'Ordre ont en premier lieu adressé aux conseillers nationaux – et aux juristes et personnels du Conseil national qui les accompagnaient – des questions sur les contrats de collaboration mais aussi, plus largement, sur les formes d'exer-

cice correspondant le mieux à leur situation et leurs objectifs. Beaucoup de jeunes confrères ont pu obtenir des réponses quant aux démarches à suivre

pour une première installation. Des outils pratiques étaient proposés aux visiteurs tels que le Guide des contrats. Parmi les autres préoccupations qui ont donné l'occasion aux praticiens d'échanger avec les conseillers ordinaires tout au long du congrès : les difficultés liées à l'accessibilité des cabinets dentaires. Enfin, un représentant de l'Asip Santé avait fait spécialement le déplacement pour proposer aux praticiens de créer en direct et avec eux leur messagerie sécurisée MSSanté.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**8** // La profession doit pleinement participer aux grandes campagnes nationales. //

DÉCEMBRE

# Mobilisation contre les violences faites aux femmes

**Il est du ressort des praticiens de diagnostiquer** les violences faites aux femmes et d'alerter les populations le cas échéant. Depuis 2014, l'institution ordinale s'est résolument engagée sur ce dossier aux côtés de la Mission interministérielle pour la protection des femmes et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof). Le 7 décembre 2016, cet engagement prenait une expression concrète avec une première réunion de formation au ministère de la Santé, qui a rassemblé plus de 100 chirurgiens-dentistes appelés à devenir les référents « violence » à l'échelle départementale. L'objectif de cette formation de formateurs consistait, entre autres, à mieux repérer les violences faites aux femmes, à orienter et accompagner les femmes victimes. Dans ce cadre particulier des violences faites aux femmes, la loi a institué une obligation de formation



pour tous les professionnels de santé, y compris, bien sûr, les chirurgiens-dentistes. L'Ordre a donc sollicité les conseils départementaux pour désigner un référent départemental

sur les violences faites à autrui, qui aura, entre autres, la charge du dossier des violences faites aux femmes. Ce dossier sera suivi avec une particulière attention par le Conseil national au cours des prochaines années.

**En décembre 2016**, le Conseil national a présenté et défendu au ministère de la Santé un projet de réforme globale de notre Code de déontologie tel qu'il est actuellement inséré dans le Code de la santé publique. Ce projet de réforme ambitieux, qui a mobilisé plusieurs commissions du Conseil national, vise à moderniser et actualiser de fond en comble notre déontologie.



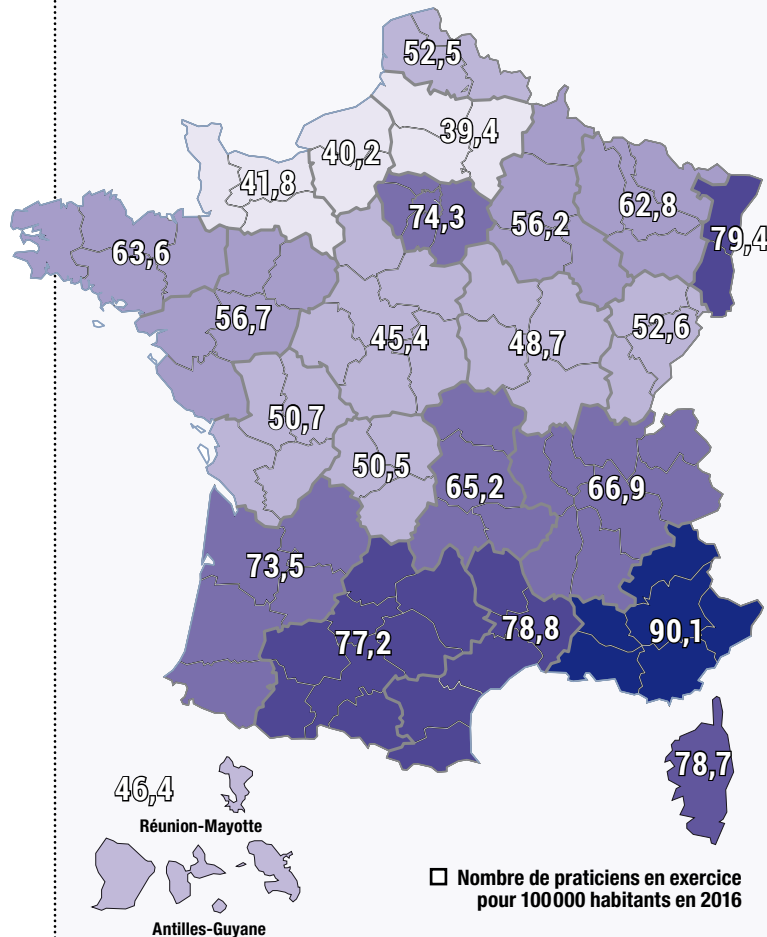
**9** // Prendre du plaisir pour donner du plaisir aux patients. //

# L'ANNÉE 2016 EN CHIFFRES





# Démographie : la densité professionnelle par région



## 64,5 PRATICIENS / 100 000 HABITANTS

En 2016, la France comptait 64,5 chirurgiens-dentistes (tous modes d'exercices confondus) pour 100 000 habitants. Une densité en légère augmentation puisqu'elle était de 63,9 en 2015, 62,9 en 2014 et 62,7 en 2013. On constate en 2016 des disparités importantes de densité des praticiens en exercice pour 100 000 habitants.

La région qui compte la plus forte densité de professionnels de la santé bucco-dentaire est Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec 90,1 praticiens/100 000 habitants, ce chiffre culminant à 113,9 pour les seules Alpes-Maritimes. La région la moins bien couverte est la Picardie avec en moyenne 39,4 praticiens pour 100 000 habitants (31,9 seulement dans le département de la Somme). La Corse compte pour sa part 78,7 praticiens/100 000 habitants et les départements d'Outre-mer 46,4.



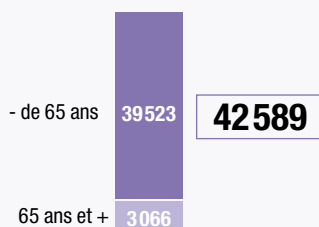
GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**10** // Orienter le stage actif d'une journée par semaine vers un stage en continu. //

# Démographie : les chiffres 2016

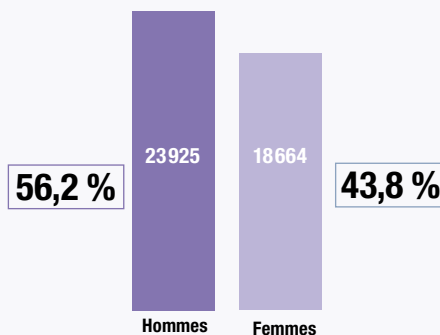
## DÉMOGRAPHIE

NOMBRE TOTAL DE PRATICIENS en exercice en France en 2016.



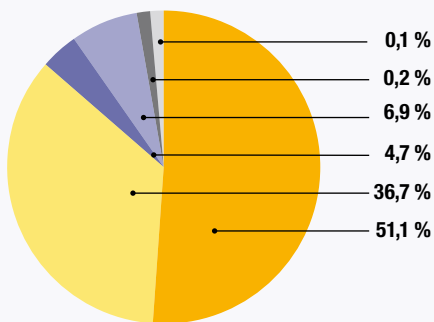
La France compte, en 2016, 42 589 chirurgiens-dentistes sur l'ensemble de son territoire (Métropole et DOM). 92,8 % des praticiens sont âgés de moins de 65 ans, ce qui représente 39 523 praticiens, contre 3 066 âgés de 65 ans et plus.

## PARITÉ



Le processus de féminisation se confirme depuis plus d'une dizaine d'années au sein de la profession. Ainsi en 2016, les femmes représentent 43,8 % des chirurgiens-dentistes en activité soit 18 664 femmes contre 23 925 hommes. En comparaison, elles étaient 18 141 en activité en 2015, soit 43 % de la population totale.

## MODES D'EXERCICE



La forme d'exercice de la profession est massivement libérale. En 2016, la France totalisait 37 412 praticiens libéraux, soit 87,8 % de la profession (51,1 % d'hommes et 36,7 % de femmes).

Exercice libéral : homme (orange), femme (jaune)  
 Exercice salarié : homme (bleu foncé), femme (bleu clair)  
 Autre : homme (gris foncé), femme (gris clair)



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**11** // Créer une « année civique » ou de « tutorat », postformation dans les zones très sous-dotées. //



## LES PRIMO-INSCRITS

En 2016, l'Ordre recense 1 695 primo-inscrits dont 425 praticiens diplômés hors de France, ce qui représente 25 % des primo-inscrits au tableau de l'Ordre.

### Top 10 des pays européens d'obtention du diplôme

Pays d'obtention du diplôme	Nombre de diplômés
France	1 061
Roumanie	284
Espagne	131
Portugal	95
Belgique	51
Italie	12
Algérie	6
Syrie	6
Bulgarie	5
Grèce	5

La majorité de ces praticiens se sont formés dans un pays de l'Union européenne dont la Roumanie, l'Espagne et le Portugal (*tableau « Top dix des pays européens d'obtention du diplôme »*).

### Top 6 des pays dans lesquels se forment les Français

Pays dans lesquels se forment les Français	Nombre de Français
France	1 052
Roumanie	90
Espagne	58
Belgique	41
Algérie	5
Syrie	5

Le nombre total de Français primo-inscrits s'élève à 1 270 praticiens dont 1 052 ayant obtenu leur diplôme en France et 218 ayant été formés à l'étranger, notamment en Roumanie, en Espagne et en Belgique (*tableau « Top six des pays dans lesquels se forment les Français »*).

### Top 10 des nationalités des praticiens primo-inscrits

Nationalité des praticiens	Nombre de diplômés
Française	1 270
Roumaine	164
Portugaise	93
Espagnole	68
Tunisienne	22
Italienne	16
Belge	11
Bulgare	8
Marocaine	6
Grecque	6

S'agissant de la nationalité des primo-inscrits étrangers, les Roumains arrivent en tête (164 praticiens), suivi des Portugais (93) et des Espagnols (68) (*tableau « Top 10 des nationalités des praticiens primo-inscrits »*).

### ÂGE MOYEN

**47,8** L'âge moyen des praticiens en exercice en 2016 est de 44,5 ans pour les femmes et de 50,4 ans pour les hommes, soit, pour l'ensemble des professionnels, un âge moyen de 47,8 ans.



**12** // Renforcer le contrôle du niveau de formation des praticiens. //

# L'activité de l'Ordre en chiffres

## RÉUNIONS NATIONALES

**217** réunions extérieures (hors réunions délocalisées) du Conseil national se sont tenues en 2016. 175 réunions ont eu lieu au Conseil national. 50 réunions de bureau national complètent ce décompte, ainsi que 4 réunions délocalisées en régions. Les dix commissions et les deux pôles (patients et numérique) se sont, au total, réunis 41 fois en 2016.

## COURRIERS NATIONAUX

**31 682** courriers postaux ont été traités en 2016 par le Conseil national (sans compter les échanges mails et appels téléphoniques). Deux services concentrent les deux tiers des courriers. Il s'agit de la gestion du tableau (11 210 courriers) et les études de contrats (10 539). Le reste des envois se répartissent entre des questions sur la trésorerie, les juridictions, l'informatique, la sécurité ou des demandes d'ordre pratique et administratives.

## INTERVIEWS

**22** c'est le nombre d'interventions qui ont été faites par des membres du Conseil national dans les médias en 2016.

## ACTIVITÉ RÉGIONALE

**103** réunions ont été comptabilisées à l'échelle des conseils régionaux en 2016 et 135 réunions impliquant d'autres organismes de la profession ou confrères. Huit Conseils régionaux ont de leur côté comptabilisé les courriers et mails qu'ils ont réceptionnés en 2016. Ils affichent à eux seuls quelque 8 000 messages reçus.

## ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

**773** réunions ont été comptabilisées à l'échelle des conseils départementaux en 2016, et 406 réunions impliquant d'autres organismes de la profession ou confrères. En cumulé, c'est près de 55 000 courriers qui ont été adressés aux conseils départementaux, 90 000 mails et 11 000 contrats.

## FORMATIONS

**18** formations ont été dispensées par des membres du Conseil national en extérieur, auxquelles il faut ajouter les 5 ateliers des Assises ordinaires de novembre 2016.

## MEOPA

**206** reconnaissances de l'aptitude à l'utilisation du Meopa en cabinet dentaire ont été délivrées par l'Ordre en 2016, portant à 1 442 le nombre total de cabinets de ville ayant cette autorisation à fin 2016. 60 formations ont été reconnues conformes, soit 2 de plus qu'en 2015.

## SERVICE JURIDIQUE

**24** projets de décret impactant directement la profession, dont 12 parus au JO, ont été étudiés par le service juridique du Conseil national en 2016. Un texte de loi (le PLFSS 2017, paru en 2016) a été étudié ainsi que 7 projets d'ordonnance, de même que 7 projets d'arrêté.

## OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ

**85** incidents ont été déclarés en 2016 par l'Observatoire de la sécurité de l'Ordre. Les injures et insultes constituent le principal préjudice aux personnes. Des préjudices aux biens (dégradations de locaux, vols) sont aussi à déplorer. 115 personnes sont concernées au total (64 praticiens et 51 salariés ou patients). Ils ont donné lieu au dépôt de 12 plaintes. 2 ont connu des suites judiciaires.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**13** " Mettre en place un conventionnement sélectif dans les zones très surdotées. "

## BILAN NATIONAL DES CONCILIATIONS 2016

**3457** Selon les chiffres connus à ce jour, les conseils départementaux ont cumulé 3457 saisines dans le cadre de conciliations. La grande majorité d'entre elles relève d'un différend patient/praticien (82 %). Les motifs de plainte sont très variables, allant de la qualité des soins et honoraires au comportement anticonfraternel ou à la publicité. Dans moins de 20 % des cas, le dossier a été transmis à la Chambre disciplinaire de première instance, la plupart des dossiers ayant été soldés par une conciliation réussie.

Nombre de saisines	
Patient/Praticien	2850
Praticien/Praticien	463
Autres	144
Résultats	
Nombre de conciliations réussies	681
Nombre de transmissions à la CDPI	210
Autres	386

## BILAN NATIONAL DES VISITES DE CABINETS 2016

**77** départements (soit près de 79 %) des conseils départementaux ont dressé en 2016 un bilan des visites de cabinets dentaires sur leur territoire.

**603** visites ont eu lieu dans ces départements.

**349** cabinets ont été évalués conformes suite à la visite.

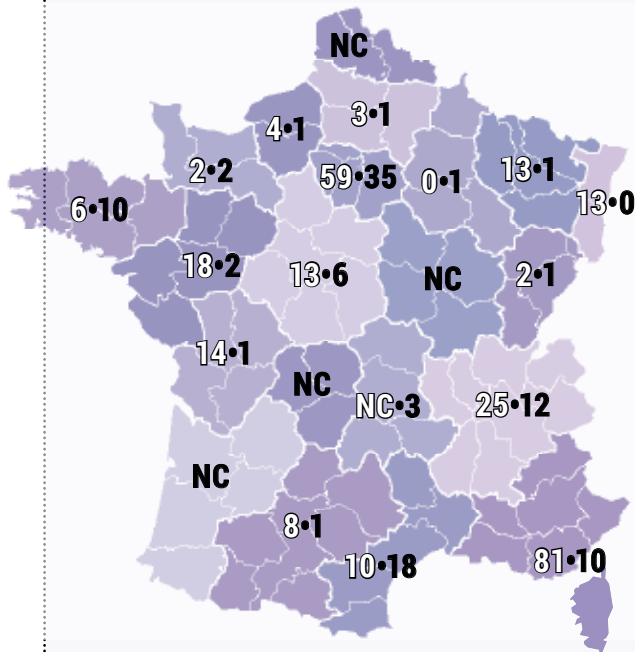
**232** conseils ont été délivrés aux praticiens visités.

Nombre de questionnaires envoyés	1085
Déclenchement de la visite sur place	603
Suite envoi questionnaire	93
Courrier patient	30
Demande autorités sanitaires (ARS)	6
Création, modification, transfert	280
Visite de tous les cabinets du département	157
Autres	7
Suites données à la visite	
Cabinet conforme	349
Conseils délivrés au(x) praticiens	237
Demande de mise en conformité avec contre-visite	32
Procédure disciplinaire	2
Fermeture	2

**14** // Réaliser un travail de sensibilisation. //



# L'activité des juridictions régionales et nationales



- Nombre d'affaires traitées en 2016 par les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI)
- Nombre d'affaires traitées en 2016 par les Sections des assurances sociales (SAS) en première instance

## AFFAIRES TRAITÉES PAR LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

Nombre de requêtes enregistrées	106
Nombre de requêtes jugées	121
Taux d'infirmité	29 %
Nombre de recours devant le Conseil d'État	11
Avertissement / Blâme	8
Interdiction d'exercer de 1 jour à 1 an (avec ou sans sursis)	37
Interdiction d'exercer au-delà de 1 an à 3 ans (avec ou sans sursis)	10
Radiation	4
<b>Total des sanctions</b>	<b>59</b>

## AFFAIRES TRAITÉES PAR LA SECTION NATIONALE DES ASSURANCES SOCIALES

Nombre de requêtes enregistrées	69
Nombre de requêtes jugées	61
Taux d'infirmité	3,27 %
Nombre de recours devant le Conseil d'État	11
Avertissement, blâme, interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux ≤ 6 mois (avec ou sans sursis)	18
Interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux > 6 mois à 2 ans (avec ou sans sursis)	18
Interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux > 2 à 3 ans (avec ou sans sursis)	1
Interdiction permanente	4
<b>Total des sanctions</b>	<b>41</b>



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**15** // Mettre l'accent sur la prévention. //



# L'année 2016 en 10 couvertures de *La Lettre*



**16** “ Imaginer des consultations différenciées selon la situation du patient. ”

# L'ORDRE EN 2016 VU PAR...





ÉTUDE 2016

# L'Ordre vu par les praticiens

**Le Conseil national a commandité une étude auprès de 3 849 chirurgiens-dentistes** sur les attentes des praticiens envers l'institution ordinale. Pour 98 % des chirurgiens-dentistes, l'Ordre joue pleinement son rôle de défense de l'honneur de la profession, et 89 % des répondants sont globalement satisfaits de l'action de l'Ordre. Pour autant, les praticiens attendent de l'Ordre une plus grande proximité, un « poids politique » plus affirmé ainsi qu'une « plus grande efficacité ». Concrètement, les chirurgiens-dentistes manifestent une forte attente dans deux domaines : l'aide à la gestion du cabinet dentaire (pour 56 % d'entre eux) et des actions visant à une revalorisation des actes (pour 80 % des répondants). Il faut évidemment préciser que cette revalorisation ne relève pas



du périmètre des missions de l'Ordre. Mais en creux, ce que l'on peut interpréter dans cette demande, c'est que la parole de l'Ordre a du poids et que l'institution a une vraie légitimité dans la profession. Les praticiens interrogés demandent ainsi de la part de l'Ordre une « meilleure défense » de la profession, en particulier dans les médias et auprès des autorités de tutelle. 72 % des praticiens estiment que l'Ordre est certes indispensable, mais qu'il doit être « plus ambitieux ». Encore une fois, il faut constater que beaucoup de praticiens sont peu au fait des missions exactes de l'Ordre, missions qui ne doivent ni ne peuvent être confondues avec celles d'autres structures professionnelles comme les syndicats. Un travail de pédagogie s'avère donc plus que jamais nécessaire.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE



**17** // Réorienter la pratique vers les soins conservateurs. //

ÉTUDE 2016

# L'Ordre vu par les acteurs du système de santé

## Dans le cadre de l'étude sur l'image de l'Ordre en 2016,

le Conseil national a procédé à une enquête qualitative auprès de représentants de structures aussi diverses que la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), le Sénat, la Mutualité française, le ministère de la Santé ou encore un conseiller « santé » à l'Élysée. Il ressort de ces entretiens que l'Ordre possède une image le plus souvent réduite à celle de gardien de la déontologie assurant la permanence de la profession. Le périmètre réel d'intervention de l'Ordre reste encore peu connu, même auprès des « sachants », avec une nature des actions concrètes bien souvent ignorée. L'Ordre apparaît ainsi comme une sorte de « gouvernement sans exécutif ». Des différents entretiens, se dégage ainsi l'idée d'une supposée inertie de l'Ordre



face aux enjeux actuels, ce qui témoigne d'une représentation empreinte d'idées toutes faites et de clichés surannés. Parmi les attentes exprimées par ces différents organismes,

certains interlocuteurs regrettent que l'Ordre ne soit pas partie prenante de la question du financement des soins bucco-dentaires et du reste à charge (ce qu'il n'est pas supposé être, les négociations relevant du jeu conventionnel entre l'assurance maladie et les syndicats). « *Il faut faire de l'Ordre un catalyseur opérant entre Cnam, HAS, Mutualité et patients. Lui seul pourrait le faire...* », estime ainsi l'un des décideurs interrogés. Parmi les axes d'évolution possible, ces entretiens mettent en évidence la nécessité d'établir une définition claire du périmètre de l'Ordre.



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

# 18 // Responsabiliser les assurés sociaux. //





ÉTUDE 2016

# L'Ordre vu par le grand public

**Un troisième volet de l'enquête commanditée par le Conseil national en 2016** a consisté dans l'évaluation du degré de connaissance des Français relatif à l'Ordre, l'image qu'ils en ont et les attentes qu'ils pourraient manifester. L'étude a été réalisée sur un échantillon national représentatif de la population résidant en France de 800 personnes, recrutées sur Internet selon la méthode des quotas. En termes de notoriété, l'Ordre des chirurgiens-dentistes n'est pas la première instance ordinaire qui vient à l'esprit des Français (notoriété spontanée : 7,1 % des répondants). Il se place loin derrière celui des avocats. Pour autant, 77 % des Français savent que les chirurgiens-dentistes ont un Ordre et 49 % en ont déjà



entendu parler. Quant à son image, les qualités prêtées à l'Ordre en font un acteur très prisé du secteur de la santé (loin devant les assureurs ou l'État). Il bénéficie

d'une excellente image *a priori* pour les quelque 50 % de Français qui le connaissent. Sens de l'éthique, honnêteté, compétence, vision à long terme de la santé bucco-dentaire : telles sont les qualités évoquées par les Français qui forgent une image positive de l'Ordre. S'agissant du rôle de l'Ordre, les Français le perçoivent comme régalien, c'est-à-dire en charge du respect de la déontologie et du contrôle de l'accès à la profession. Enfin, dans une perspective d'avenir, les Français souhaitent que l'Ordre multiplie ses interventions dans le domaine de la santé publique.

**19** // Mettre l'accent sur l'humain pour compenser l'omniprésence de la technologie. //



## RÉPERTOIRE

**NATIONAL****ORDRE NATIONAL DES  
CHIRURGIENS-DENTISTES**

22, rue Émile-Ménier  
75116 Paris  
Tél. : 01-44-34-78-80  
www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

**RÉGIONS****ALSACE**

10, rue de Leicester  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03-88-61-94-22  
alsace@oncd.org

**AQUITAINE**

134, boulevard Wilson  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05-56-96-16-13  
aquitaine@oncd.org

**AUVERGNE**

Maison dentaire  
5, rue de Ceyrat  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04-73-34-99-01  
auvergne@oncd.org

**BOURGOGNE**

BP 90006 21801 Quétigny cedex  
Tél. : 03-80-48-26-59  
bourgogne@oncd.org

**BRETAGNE**

14, rue Dupont-des-Loges  
35000 Rennes  
Tél. : 02-23-50-55-49  
bretagne@oncd.org

**CENTRE**

27, rue du Colombier  
45000 Orléans  
Tél. : 02-38-62-97-13  
centre@oncd.org

**CHAMPAGNE-ARDENNE**

4 Allée Alberto Santos-Dumont  
BP 265 – Bât A7 1er étage  
51687 Reims cedex 2  
Tél. : 03-26-04-52-67  
champagne-ardenne@oncd.org

**FRANCHE-COMTÉ**

16, rue Ambroise-Paré  
25000 Besançon  
Tél. : 03-81-80-56-76  
franche-comte@oncd.org

**ÎLE-DE-FRANCE**

9-11, avenue Théophile-Gautier  
75016 Paris  
Tél. : 01-42-96-05-14  
ile-de-france@oncd.org

**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

285, rue Alfred-Nobel  
34000 Montpellier  
Tél. : 04-67-68-12-45  
languedoc-roussillon@oncd.org

**LIMOUSIN**

31, rue Hoche  
87000 Limoges  
Tél. : 05-55-79-01-36  
limousin@oncd.org

**LORRAINE**

25/29, rue de Saurupt  
54000 Nancy  
Tél. : 03-72-47-10-20  
secretariat@orcdl.org

**MIDI-PYRÉNÉES**

Parc d'activités de la Plaine  
9, avenue J.-Gonord  
31500 Toulouse  
Tél. : 05-61-34-82-98  
midi-pyrenees@oncd.org

**NORD-PAS-DE-CALAIS**

EURASANTE  
Parc Galénis  
55, rue Salvador-Allende  
Bât D  
59373 Loos-lès-Lille cedex  
Tél. : 03-20-32-33-23  
nord-pas-de-calais@oncd.org

**BASSE-NORMANDIE**

Immeuble Le Venox  
97, boulevard Yves Guillou  
14000 Caen  
Tél. : 02-31-86-13-72  
basse-normandie@oncd.org

**HAUTE-NORMANDIE**

67, avenue Jacques Chastellain  
76000 Rouen  
Tél. : 02-35-15-01-26  
haute-normandie@oncd.org

**PAYS-DE-LA-LOIRE**

68, rue de la Commune  
44400 Rezé  
Tél. : 02-40-56-41-02  
pays-de-loire@oncd.org

**PICARDIE**

Le Tennessee  
47, avenue du Royaume-Uni  
80090 Amiens  
Tél. : 03-22-33-00-03  
picardie@oncd.org

**POITOU-CHARENTES**

18, boulevard du Grand-Cerf  
86000 Poitiers  
Tél. : 05-49-38-08-98  
poitou-charente@oncd.org

**PROVENCE-ALPES-CÔTE-  
D'AZUR-CORSE**

174, rue Consolat  
13004 Marseille  
Tél. : 04-91-08-33-21  
pacac@oncd.org

**RHÔNE-ALPES**

CS 50022  
69454 Lyon cedex 06  
Tél. : 04-78-42-55-10  
rhone-alpes@oncd.org

**DÉPARTEMENTS**

**ANTILLES-GUYANE**  
Domus Medica  
80, rue de la République  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 05-96-63-27-01  
antilles-guyane@oncd.org

**RÉUNION-MAYOTTE**

Résidence La Rivière 5E  
Rampes Ozoux  
97400 Saint-Denis  
Tél. : 0-262-92-38-70  
reunion-mayotte@oncd.org

**AIN**

827, rue de la Source 01440 Viriat  
Tél. : 04-74-45-31-37  
ain@oncd.org

**AISNE**

26, rue des Cordeliers  
02000 Laon  
Tél. : 03-23-20-23-40  
aisne@oncd.org

**ALLIER**

5, rue du Bardon 03000 Moulins  
Tél. : 04-70-20-03-33  
allier@oncd.org

**ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Le Shangrila  
23, rue Antoine-Héroët  
04000 Digne-les-Bains  
Tél. : 04-92-32-16-56  
alpes-de-haute-provence  
@oncd.org

**HAUTES-ALPES**

7, rue Capitaine-de-  
Bresson Résidence  
du Parc 05000 Gap  
Tél. : 04-92-52-33-32  
hautes-alpes@oncd.org

**ALPES-MARITIMES**

Maison Blanche  
14, boulevard Carabacel  
06000 Nice  
Tél. : 04-93-80-21-21  
alpes-maritimes@oncd.org

**ARDÈCHE**

16, avenue de la Gare  
07100 Annonay  
Tél. : 04-75-67-05-02  
ardeche@oncd.org

**ARDENNES**

64, boulevard Gambetta  
08000 Charleville-Mézières  
Tél. : 03-24-37-75-20  
ardenne@oncd.org

**ARIÈGE**

7 bis, avenue de Lérída  
09000 Foix  
Tél. : 05-61-01-30-81  
ariege@oncd.org



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**20** " Organiser  
la pratique en réseau. "



## RÉPERTOIRE

**AUBE**

Domus medica  
42, rue de la Paix  
10000 Troyes  
Tél. : 03-25-73-64-39  
aube@oncd.org

**AUDE**

Immeuble Onyx  
1-3 rue Buffon  
11000 Carcassonne  
Tél. : 04-68-26-52-97  
aude@oncd.org

**AVEYRON**

1A, rue Montplaisir  
12100 Millau  
Tél. : 05-65-60-70-97  
aveyron@oncd.org

**BOUCHES-DU-RHÔNE**

162, rue Consolat  
13001 Marseille  
Tél. : 04-91-50-12-89  
bouches-du-rhone@oncd.org

**CALVADOS**

97, Boulevard Yves  
Guilloux Immeuble  
le Venoux  
14000 Caen  
Tél. : 02-31-86-13-72  
calvados@oncd.org

**CANTAL**

43, boulevard  
du Pont-Rouge  
15000 Aurillac  
Tél. : 04-71-48-52-67  
cantal@oncd.org

**CHARENTE**

119, rue Saint-Roch  
16000 Angoulême  
Tél. : 05-45-95-62-90  
charente@oncd.org

**CHARENTE-MARITIME**

14, avenue Diéras  
BP 80005  
17301 Rochefort cedex  
Tél. : 05-46-87-47-51  
charente-maritime@oncd.org

**CHER**

35, route d'Orléans  
18230 Saint-Doulchard  
Tél. : 02-48-21-15-80  
cher@oncd.org

**CORRÈZE**

2, rue des Martyrs  
19000 Tulle  
Tél. : 05-55-26-49-84  
correze@oncd.org

**CORSE-DU-SUD**

Résidence d'Ajaccio  
Bât B Rue Nicolas-Peraldi  
20090 Ajaccio  
Tél. : 04-95-23-43-22  
corse-du-sud@oncd.org

**HAUTE-CORSE**

Résidence le Vendôme  
Rue Paratojo  
20200 Bastia  
Tél. : 04-95-34-27-79  
haute-corse@oncd.org

**CÔTE-D'OR**

2, rue des Ciseaux  
BP 30062  
21802 Quétigny  
Tél. : 03-80-48-26-59  
cote-d-or@oncd.org

**COTES-D'ARMOR**

10, rue de Gouédic  
22000 Saint-Brieuc  
Tél. : 02-96-61-80-79  
cote-d-armor@oncd.org

**CREUSE**

18 Les Vergnolles  
23320 Saint-Vaury  
Tél. : 06-79-40-33-54  
creuse@oncd.org

**DORDOGNE**

Maison dentaire  
Chactas Hulin  
Espace Agora B5  
24750 Boulazac-Isle-  
Manoire  
Tél. : 05-53-08-29-88  
dordogne@oncd.org

**DOUBS**

16, rue Ambroise-Paré  
BP 31411  
25007 Besançon cedex  
Tél. : 03-81-80-56-76  
doubs@oncd.org

**DROME**

153, avenue  
Maurice-Faure  
26000 Valence  
Tél. : 04-75-41-15-49  
drome@oncd.org

**EURE**

114, rue Pierre-Tal-Coat  
BP 13307  
27033 Évreux cedex  
Tél. : 02-32-28-98-84  
eure@oncd.org

**EURE-ET-LOIR**

Maison dentaire –  
Résidence des Carnutes  
3, rue Charles-Victor-  
Garola  
28000 Chartres  
Tél. : 02-37-36-23-03  
eure-et-loir@oncd.org

**FINISTÈRE**

10, rue Théodore-le-Hars  
BP 1652  
29106 Quimper cedex  
Tél. : 02-98-90-55-77  
finistere@oncd.org

**GARD**

Maison des professions I  
ibérales et de santé  
Parc Georges-Besse  
Allée Norbert-Wiener  
30035 Nîmes cedex  
Tél. : 04-66-64-19-90  
gard@oncd.org

**HAUTE-GARONNE**

Parc d'activités  
de la Plaine  
9, avenue J.-Gonord  
31500 Toulouse  
Tél. : 05-61-54-80-80  
haute-garonne@oncd.org

**GERS**

9, boulevard Roquelaure  
32000 Auch  
Tél. : 05-62-05-57-69  
gers@oncd.org

**GIRONDE**

134, boulevard Wilson  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05-56-96-16-13  
gironde@oncd.org

**HERAULT**

Maison dentaire – M.P.L.  
285, rue Alfred-Nobel  
34000 Montpellier  
Tél. : 04-67-69-75-23  
herault@oncd.org

**ILLE-ET-VILAINE**

16, rue Saint-Hélière  
Le Molière  
35000 Rennes  
Tél. : 02-99-67-46-27  
ille-et-vilaine@oncd.org

**INDRE**

17, rue Cantrelle  
36000 Châteauroux  
Tél. : 02-54-08-69-14  
indre@oncd.org

**INDRE-ET-LOIRE**

83, rue Blaise-Pascal  
37000 Tours  
Tél. : 02-47-05-63-52  
indre-et-loire@oncd.org

**ISÈRE**

18, boulevard  
Agutte-Sembat  
38000 Grenoble  
Tél. : 04-76-00-06-66  
isere@oncd.org

**JURA**

Immeuble l'Odyssee  
13, rue Louis-Rousseau  
39000 Lons-le-Saunier  
Tél. : 03-84-24-16-62  
jura@oncd.org



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**21** “ Mettre en œuvre une démarche  
d'amélioration continue. ”

## RÉPERTOIRE

**LANDES**

193, rue Denis-Papin  
40990 Saint-Paul-les-Dax  
Tél. : 05-58-74-19-18  
landes@oncd.org

**LOIR-ET-CHER**

1, rue Chateaubriand  
41000 Blois  
Tél. : 02-54-78-17-26  
loir-et-cher@oncd.org

**LOIRE**

30, rue d'Arcole  
42000 Saint-Étienne  
Tél. : 04-77-32-40-03  
loire@oncd.org

**HAUTE-LOIRE**

Cité Négocia 2, rue Pierret  
43000 Le-Puy-en-Velay  
Tél. : 04-71-05-99-00  
haute-loire@oncd.org

**LOIRE-ATLANTIQUE**

27, rue de la Nouë Bras  
de Fer 44200 Nantes  
Tél. : 02-40-29-40-02  
loire-atlantique@oncd.org

**LOIRET**

27, rue du Colombier  
45000 Orléans  
Tél. : 02-38-54-89-63  
loiret@oncd.org

**LOT**

Maison dentaire du Lot  
81, rue Étienne-Brives  
46000 Cahors  
Tél. : 05-65-22-67-27  
lot@oncd.org

**LOT-ET-GARONNE**

37, rue de Casseneuil  
47300 Villeneuve-sur-Lot  
Tél. : 05-53-70-95-50  
lot-et-garonne@oncd.org

**LOZÈRE**

5, rue du Toural  
48200 Saint-Chély-d'Apcher  
Tél. : 04-66-31-48-02  
lozere@oncd.org

**MAINE-ET-LOIRE**

7, boulevard Marc-Leclerc  
49000 Angers  
Tél. : 02-41-87-22-53  
maine-et-loire@oncd.org

**MANCHE**

4, rue Saint-Thomas  
50000 Saint-Lô  
Tél. : 02-33-06-03-09  
manche@oncd.org

**MARNE**

4, allée Alberto-Santos-Dumont BP  
265 51687 Reims cedex 2  
Tél. : 03-26-04-22-24  
marne@oncd.org

**HAUTE-MARNE**

3, boulevard Barotte  
52000 Chaumont  
Tél. : 03-25-02-97-64  
haute-marne@oncd.org

**MAYENNE**

67, rue de Nantes  
53000 Laval  
Tél. : 02-43-49-16-10  
mayenne@oncd.org

**MEURTHE-ET-MOSELLE**

25-29, rue de Saurupt  
54000 Nancy  
Tél. : 03-83-90-91-77  
meurthe-et-moselle@oncd.org

**MEUSE**

21, rue du Docteur-Neve  
55000 Bar-le-Duc  
Tél. : 03-29-76-28-97  
meuse@oncd.org

**MORBIHAN**

9, rue du Manoir  
BP 70312  
56008 Vannes cedex  
Tél. : 02-97-63-12-73  
morbihan@oncd.org

**MOSELLE**

19, rue du Pré-Gondé  
57070 Metz  
Tél. : 03-87-62-74-66  
moselle@oncd.org

**NIÈVRE**

Résidence La Chaumière  
15, rue Claude-Tillier  
58000 Nevers  
Tél. : 03-86-59-48-85  
nievre@oncd.org

**NORD**

Eurasanté-Parc Galénis  
55, rue Salvador-Allende  
59373 Loos-lès-Lille cedex  
Tél. : 03-20-32-33-23  
nord@oncd.org

**OISE**

Résidences Les Cèdres  
128, boulevard  
des États-Unis 60200 Compiègne  
Tél. : 03-44-40-80-13  
oise@oncd.org

**ORNE**

28, rue du Général-Leclerc  
61500 Sées  
Tél. : 02-33-31-94-68  
orne@oncd.org

**PAS-DE-CALAIS**

77, boulevard Victor-Hugo  
62400 Béthune  
Tél. : 03-21-01-36-00  
pas-de-calais@oncd.org

**PUY-DE-DÔME**

Maison dentaire  
5, rue de Ceyrat  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04-73-34-99-01  
puy-de-dome@oncd.org

**PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

PAU - 2, rue du Piémont  
Bâtiment du Piémont  
64140 Billère  
Tél. : 05-59-02-31-30  
cdo64-pau@oncd.org  
BAYONNE - 2, boulevard  
Alsace-Lorraine  
64100 Bayonne  
Tél. : 05-59-55-09-16  
cdo64-bay@oncd.org

**HAUTES-PYRÉNÉES**

24, rue Soult 65000 Tarbes  
Tél. : 05-62-93-09-07  
hautes-pyrenees@oncd.org

**PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Le Challenger  
17, boulevard Kennedy  
66000 Perpignan  
Tél. : 04-68-35-05-43  
pyrenees-orientales@  
oncd.org

**BAS-RHIN**

10, rue de Leicester  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03-88-60-67-87  
bas-rhin@oncd.org

**HAUT-RHIN**

11, avenue de-Lattre-de-Tassigny  
BP 40126, 68017 Colmar  
Tél. : 03-89-24-34-60  
haut-rhin@oncd.org

**RHÔNE**

72, rue Vauban  
CS30066 69453 Lyon cedex 06  
Tél. : 04-78-42-75-29  
rhone@oncd.org

**HAUTE-SAÛNE**

19, boulevard des Alliés  
70000 Vésoul  
Tél. : 03-84-76-51-18  
haute-saone@oncd.org

**SAÛNE-ET-LOIRE**

Maison dentaire, 1, rue Dewet  
71100 Chalons-sur-Saône  
Tél. : 03-85-48-68-80  
saone-et-loire@oncd.org

**SARTHE**

Résidence Le Cristal  
2, rue de Gaspéri, 72100 Le Mans  
Tél. : 02-43-84-47-02  
sarthe@oncd.org

**SAVOIE**

101, rue d'Angleterre  
73000 Chambéry  
Tél. : 04-79-62-42-67  
savoie@oncd.org

**22** " Revoir la formation  
initiale et continue. "



## RÉPERTOIRE

**HAUTE-SAVOIE**

29 bis, avenue de la Mavéria  
74000 Annecy  
Tél. : 04-50-66-14-12  
haute-savoie@oncd.org

**PARIS**

27, rue Ginoux  
75015 Paris  
Tél. : 01-42-60-49-73  
paris@oncd.org

**SEINE-MARITIME**

67, avenue Jacques-  
Chastellain  
76000 Rouen  
Tél. : 02-35-88-76-33  
seine-maritime@oncd.org

**SEINE-ET-MARNE**

34, avenue Thiers  
77000 Melun  
Tél. : 01-60-63-08-08  
seine-et-marne@oncd.org

**YVELINES**

3, rue Antoine-Coytel  
78000 Versailles  
Tél. : 01-39-50-32-19  
yvelines@oncd.org

**DEUX-SÈVRES**

71-73, rue de Goise  
79000 Niort  
Tél. : 05-49-24-97-04  
deux-sevres@oncd.org

**SOMME**

7, avenue du Royaume-Uni  
Le Tennessee  
80090 Amiens  
Tél. : 03-22-33-00-03  
somme@oncd.org

**TARN**

13, rue de l'Hôtel-de-Ville  
81000 Albi  
Tél. : 05-63-54-67-60  
tarn@oncd.org

**TARN-ET-GARONNE**

350, boulevard Hubert-Gouze  
82000 Montauban  
Tél. : 05-63-63-29-95  
tarn-et-garonne@oncd.org

**VAR**

Centre d'affaires Grand Var  
1100, chemin des Plantades  
83130 La Garde  
Tél. : 04-98-01-62-62  
var@oncd.org

**VAUCLUSE**

32, avenue Charles-de-Gaulle  
84130 Le Pontet  
Tél. : 04-90-31-37-00  
vaucluse@oncd.org

**VENDEE**

« Le Pyramide »  
12, impasse Bernard-Lyot  
85000 La-Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-37-60-98  
vendee@oncd.org

**VIENNE**

18, Boulevard du Grand-Cerf  
86000 Poitiers  
Tél. : 05-49-88-30-87  
vienn@oncd.org

**HAUTE-VIENNE**

31, rue Hoche  
87000 Limoges  
Tél. : 05-55-79-01-36  
haute-vienne@oncd.org

**VOSGES**

Maison dentaire –  
Hôtel des Services –  
Inova 3000  
9, Route d'Oncourt  
88150 Thaon-les-Vosges  
Tél. : 03-29-66-22-40  
vosges@oncd.org

**YONNE**

Résidence Saint-Alpais  
47, rue Montant-au-Palais  
BP 144 89303 Joigny cedex  
Tél. : 03-86-62-48-23  
yonne@oncd.org

**TERRITOIRE-DE-BELFORT**

1, rue de Morimont  
90000 Belfort  
Tél. : 03-84-22-16-96  
territoire-de-belfort@oncd.org

**ESSONNE**

Les Terrasses  
de Médicis -  
2 C, rue Léontine-Sohier  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01-69-09-21-49  
essonne@oncd.org

**HAUTS-DE-SEINE**

Résidence  
de Bellefève – BT B2 -  
34/36 quai de Dion-Bouton  
92800 Puteaux  
Tél. : 01-47-76-25-42  
hauts-de-seine@oncd.org

**SEINE-SAINT-DENIS**

25, avenue de la  
Gare-de-Gargan  
93190 Livry-Gargan  
Tél. : 01-43-01-00-26  
seine-st-denis@oncd.org

**VAL-DE-MARNE**

45, avenue de Versailles  
94320 Thiais  
Tél. : 01-48-52-04-14  
val-de-marne@oncd.org

**VAL-D'OISE**

6, avenue Émile  
95160 Montmorency  
Tél. : 01-39-64-42-48  
val-d-oise@oncd.org

**GADELOUPE**

Résidence Frébault  
Immeuble Lebrère -  
Esc.3  
Rue Amédée Fengarol  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél. : 0590-82-04-61  
guadeloupe@oncd.org

**GUYANE**

6, avenue  
de-Lattre-de-Tassigny  
97354 Montjoly  
(Guyane Française)  
Tél. : 0594-30-31-01  
guyane@oncd.org

**MARTINIQUE**

Domus medica –  
80, rue de la République  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596-63-27-01  
martinique@oncd.org

**RÉUNION**

N° 5 Entrée E -  
Résidence  
La Rivière, Rampes Ozoux  
97400 Saint-Denis  
Tél. : 0262-21-94-14  
reunion@oncd.org

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

39, rue de Verdun-  
Manhattan -  
Centre ville -  
BP 4032  
98846 Nouméa cedex  
Tél. : 00-687-28-46-56  
ordre-cd@lagoon.nc

**POLYNÉSIE-FRANÇAISE**

BP 4630  
98713 Papeete Tahiti  
Tél. : 00-689-43-47-29  
polynesie-francaise@oncd.org

**SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Place du Lieutenant-  
Colonel-Pigeaud  
BP 4200  
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. : 05-08-41-16-90  
dominica.detcherry@sante

**WALLIS-ET-FUTUNA & MAYOTTE**

BP 4G -  
98600 Mata-Utu  
Tel (681)-72-07-00  
(poste 309)  
sante@adswf.org



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**23** // Apprendre à travailler  
en équipes ouvertes sur l'humain. //



## GOUVERNANCE

## LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE

LE BUREAU  
PRÉSIDENT

Gilbert Bouteille

## VICE-PRÉSIDENTS

André Micouleau

Jean-Marc Richard

Paul Samakh

## SECRÉTAIRES GÉNÉRALES

Myriam Garnier

Geneviève Wagner

## TRÉSORIER

Alain Scohy

## TRÉSORIER ADJOINT

Pierre Bouchet

## LES MEMBRES DU CONSEIL

Dominique Chave

Alain Copaver

Michel Dubois

Jean-Pierre Esquirol

Jean-Baptiste Fournier

Serge Fournier

Gilbert Lagier-Bertrand

André-Richard Marguier

Jean Molla

Guy Naudin

Christian Winkelmann

CONSEILLERS D'ÉTAT Jean-François de Vulpillières, Henri Toutée  
 CONSEILLER AUX AFFAIRES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES Pr Benoît Lefèvre

LES COMMISSIONS Contrats • Démographie • Enseignement et titres • Exercice et déontologie  
 • Finances, contrôle des comptes et placements de fonds • Législation et Europe  
 • Odontologie médico-légale • Publications • Solidarité • Vigilance et thérapeutiques

LES PÔLES Pôle numérique • Pôle patients

Téléchargez le Livre blanc sur  
[www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr).



